

**Arrêté ministériel portant désignation des membres du
Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à
horaire réduit subventionné par la Communauté française**

A.M. 07-12-2023

M.B. 17-01-2025

Modification :

A.M. 05-02-2025 – M.B. 21-02-2025

A.M. 02-09-2025 – M.B. 10-10-2025

La Ministre de l'Education, en charge de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit,

Vu le décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, articles 121 et 121bis, §1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 juillet 2019 déterminant les règles de fonctionnement du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française :

1° pour chacune des organisations représentatives des pouvoirs organisateurs, deux membres effectifs et deux membres suppléants :

- sur proposition du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces :

1. M. Frédéric DEBECQ (effectif)

Directeur de l'Académie de Musique d'Evere, chargé de mission au CECP ;

2. Mme Catherine FEIST (suppléant)

Directrice de l'Académie de Musique de La Hulpe ;

3. Mme Caroline DESCAMPS (effectif)

Directrice de l'Académie de Musique de Woluwe-Saint-Pierre, chargée de mission au CECF ;

4. M. Vincent DUJARDIN (suppléant)

Directeur de l'Académie de Musique de Malmédy.

- sur proposition de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants :

1. M. Yves DECHEVEZ (effectif)

Directeur de l'Académie de Musique de Saint-Nicolas, chargé de mission à la FELSI ;

2. Mme Carine DE VINCK (suppléant)

Directrice de l'Institut Jaques Dalcroze ;

3. M. Frédéric COLLINET (effectif)

Directeur de l'Académie Grétry (effectif) ;

4. M. Olivier MALPAS (suppléant)

Directeur du Conservatoire de musique de Huy.

2° pour chacune des organisations syndicales représentatives, un membre effectif et un membre suppléant :

- sur proposition de la Centrale Générale des Services Publics-Enseignement :

1. Mme Marie-Paul PETIT (effectif)

Professeure au Conservatoire de Musique de Tournai ;

2. Mme Nathalie HERBILLON (suppléant)

Professeure à l'Académie Grétry de Liège.

- sur proposition de la Confédération des Syndicats Chrétiens-Enseignement :

1. M. Francis PENNING (effectif)

Professeur à l'Académie de Musique de Bastogne ;

2. [Mme Anaëlle FRIQUET (suppléante)

Professeure au Conservatoire de musique Adolphe Sax de Dinant et à l'Académie communale de musique de Bastogne.]¹

- sur proposition du Syndicat Libre de la Fonction Publique-Enseignement :

1. M. Stephan SEYNAEVE (effectif)

Permanent syndical SLFP-Enseignement ;

2. Mme Christine GENOT (suppléant)

Permanente syndicale SLFP-Enseignement.

3° pour le personnel directeur et enseignant de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, huit membres effectifs et huit membres suppléants, à raison, respectivement, de deux par domaine d'enseignement :

- sur proposition conjointe des organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit :

1. Pour le domaine de la Musique :

a. M. Jean-Vincent D'AGOSTINO (effectif)

Directeur de l'Académie de Musique, des Arts de la Parole et du Théâtre de Courcelles ;

b. Mme Frédérique FASSOTTE (suppléant)

Directrice adjointe de l'Académie Grétry de Liège.

2. Pour le domaine de la Danse :

a. Mme Aline DEMUYSERE (effectif)

Professeure au Conservatoire Balthasar-Florence de Namur ;

b. M. Victor LAUNAY (suppléant)

Professeur au Conservatoire Balthasar-Florence de Namur.

3. Pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :

a. Mme Maïté HENNEMONT (effectif)

Professeure au Conservatoire de Verviers ;

b. Mme Sylvie NICOLAI (suppléant)

Directrice adjointe du Conservatoire de Huy.

¹Remplacé par l'A.M. du 02-09-2025

4. Pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :

a. Mme Fabienne WULLUS (effectif)

Directrice de l'Académie des Arts et Métiers « Constantin Meunier » d'Etterbeek ;

b. M. Marc STERKENDRIES (suppléant)

Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège.

- sur proposition du Service d'Inspection de l'Enseignement artistique :

1. Pour le domaine de la Musique :

a. Mme Laurence LELEUX (effectif)

Directrice de l'Académie de Musique, des Arts de la Parole et du Théâtre de Frameries (La Bouverie) ;

b. M. David DENIL (suppléant)

Directeur de l'Académie de Musique, des Arts parlés et Danse de Thuin.

2. Pour le domaine de la Danse :

a. M. Thierry BASTIN (effectif)

Professeur à l'Académie Grétry de Liège ;

b. Mme Clara LEFEVRE (suppléant)

Professeure à l'Académie intercommunale de Court-Saint-Etienne et Ottignies-Louvain-la-Neuve.

3. Pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :

a. Mme Sophie BACHIR (effectif)

Professeure au Conservatoire de musique de La Louvière et à l'Institut des Arts de Diffusion à Louvain-la-Neuve ;

b. M. Nicolas HAESBROECK (suppléant)

Directeur de l'Académie « René Defossez » de Spa.

4. Pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :

a. M. Axel PLEECK (effectif)

Directeur de l'Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek-Saint-Jean ;

b. Mme Catherine CHARLIER (suppléant)

Directrice de l'Académie des Beaux-Arts de Namur.

4° pour le Service de l'Inspection de l'Enseignement artistique, quatre membres effectifs, dont l'Inspecteur coordonnateur dudit service, à raison d'un inspecteur par domaine d'enseignement :

1. Mme Hélène MARTIAT, inspectrice coordonnatrice du Service d'Inspection de l'Enseignement artistique ;

2. Pour le domaine de la Musique :

M. Thierry PASTE, inspecteur ;

3. Pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :

[Mme Sylvie STEPPE, inspectrice.]²

4. Pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :

Mme Hélène MARTIAT, inspectrice ;

5. Pour le domaine de la Danse :

Mme Catherine PLOMTEUX, inspectrice.

5° pour les Services du Gouvernement de la Communauté française :

- le fonctionnaire général ayant l'organisation de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans ses attributions, ou son délégué ;

- le fonctionnaire général ayant la gestion des membres du personnel de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans ses attributions, ou son délégué.

6° un représentant du Ministre de l'Education :

[M. Vincent BATENS.]³

Article 2. - L'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 2023.

Bruxelles, le 07 décembre 2023.

²Remplacé par l'A.M. du 05-02-2025

³Remplacé par l'A.M. du 05-02-2025

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Education,

C. DESIR